



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Camping municipal de Vitré

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Préambule

Le camping de Vitré est un équipement municipal, situé 2 allée Saint Etienne, à Vitré. Il est régi par la réglementation en vigueur applicable aux campings et par les délibérations municipales en fixant l'organisation et la gestion.

La réservation d'un séjour implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente, quel que soit le canal de réservation, lesquelles prévalent sur toute autre condition. Le client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions avant la réservation. La ville de Vitré se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment, celles applicables étant celles en vigueur à la date de la réservation.

Les présentes CGV sont communiquées au client au moment de la réservation, notamment en ligne, elles sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la ville.

2. ARRIVEE ET DEPART

Les dates d'ouverture du camping municipal St Etienne de Vitré sont fixées par délibération du conseil municipal.

Au quotidien, pour réguler les flux et la bonne gestion du camping, les horaires d'arrivées et de départ sont arrêtés comme suit :

Heures d'arrivée et de départ :

- **Pour les emplacements :**
 - Avec réservation :
 - Arrivée à partir de 14h et jusqu'à 22h, avec code barrière en autonomie
 - Départ avant 12h
 - Sans réservation :
 - Arrivée l'après-midi aux heures d'ouverture de l'accueil
 - Départ avant 12h
- **Cabanes :**
 - Avec réservation :
 - Arrivée à partir de 14h et jusqu'à 22h, avec code barrière et boîte à clefs, en autonomie
 - Départ avant 11h
 - Sans réservation :
 - Arrivée l'après-midi aux heures d'ouverture de l'accueil
 - Départ avant 11h

Les clients sont invités à effectuer, le plus possible, leurs réservations directement en ligne sur le site internet dédié. Cela permet de valider la réservation, le règlement à distance et la réception du code d'accès au site. Ce dispositif offre une grande souplesse dans l'organisation individuelle des clients indépendamment des heures d'ouverture de l'accueil.

Les clients sans réservation peuvent se rendre sur place, pendant les horaires d'ouverture du bureau d'accueil. La location sera possible sous réserve des disponibilités. Il est possible de contacter le camping de Vitré, par téléphone, pour s'assurer de ces dernières. Les réservations téléphoniques ne sont pas possibles.

Pour toute prolongation de séjour, les clients doivent en informer l'accueil du camping la veille, et régler la ou les nuits supplémentaires.

Tout départ après l'horaire autorisé, sans accord préalable du camping, entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

3. CONDITIONS DE RÉSERVATION

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement touristique. Toute réservation est donc ferme et définitive, sous réserve des conditions d'annulation précisées ci-dessous.

Modalités de réservation

La réservation est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée sans accord préalable du camping. Le client doit être une personne majeure, ayant la capacité d'engagement contractuel. Toute réservation est soumise à l'acceptation du camping, en fonction des disponibilités.

Confirmation

- Le règlement de la totalité du montant du séjour est exigé pour valider la réservation de la location. Sur place, il vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.
- Pour les réservations en ligne, l'acceptation des présentes conditions générales de vente est obligatoire avant le paiement.
- En cas d'utilisation frauduleuse d'une carte bancaire, le client doit contacter immédiatement le camping au 02.99.75.25.28 ou par email camping@mairie-vitre.fr

Modes de paiement acceptés :

- Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard), sur site ou sur internet
- Espèce, sur site
- Chèques en euros ou chèques vacances (envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, 30 jours avant l'arrivée), sur site

4. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION

Toute demande d'annulation, de modification ou d'interruption du séjour, qu'elle soit partielle ou totale, doit être communiquée au Camping municipal de Vitré, par courriel à l'adresse camping@mairie-vitre.fr, dans les plus brefs délais.

Modification du séjour :

Tout changement dans les dates et/ou le type d'emplacement initialement réservé et confirmé, est considéré comme une modification du séjour. Le camping tâchera de mettre tout en œuvre pour accéder à cette demande selon les disponibilités. Si la modification des dates de séjour entraîne un montant inférieur à celui de la réservation celui-ci ne pourra être remboursé.

Annulation de séjour :

Toute annulation de séjour doit être signalée au Camping municipal de Vitré, au minimum 3 jours avant la date d'arrivée, afin de bénéficier d'un remboursement. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera prévu et le séjour sera facturé en totalité.

Une décote sera appliquée au remboursement en cas d'annulation, selon le délai de prévenance :

- Plus de 30 jours avant le séjour, le remboursement sera effectué à 100% du montant de la réservation.
- De plus de 3 jours à 30 jours avant le séjour, le remboursement sera effectué à 50% du montant de la réservation.
- Les 3 derniers jours avant l'arrivée, aucun remboursement.

Toute demande d'annulation doit être adressée par email à camping@mairie-vitre.fr.

5. CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX GROUPES

Toute réservation de plus de 7 personnes effectuée par une association, une entreprise ou une collectivité est considérée comme une réservation de groupe.

Demande de réservation : Toute demande de réservation doit être envoyée par mail à camping@mairie-vitre.fr

Un acompte de 30% du montant total est exigé pour valider la pré-réservation du ou des emplacements. L'acompte représente une avance sur le montant total dû par le client et sera déduit du coût total de la réservation.

Validation de la réservation : La réservation est considérée comme validée lorsque l'intégralité du règlement a été reçue, ou lorsqu'un bon de commande et un devis signé sont envoyés.

Païement du solde : Le solde de la réservation doit être réglé 15 jours avant l'arrivée pour que la réservation soit pleinement confirmée (hors bon de commande).

Annulation : En cas d'annulation, le camping doit être informé par mail au moins 15 jours avant la date d'arrivée. Seul l'acompte sera conservé. Passé ce délai (J-15), aucun remboursement ne sera effectué.

6. ANNULATION OU MODIFICATION PAR LE CAMPING

Modification du fait du camping

Dans le cas où le camping serait dans l'obligation de modifier les prestations initialement prévues, le camping mettra tout en œuvre pour fournir des prestations similaires. Le client pourra soit accepter la modification, soit résilier le contrat et obtenir le remboursement des sommes versées, dans les conditions visées à l'article L214-1 du Code de la consommation.

Annulation du fait du camping (hors cas de force majeure)

Les sommes versées seront remboursées dans leur totalité sans pouvoir donner lieu au versement de dommages et intérêts et un séjour équivalent sera offert au client, à l'exception du cas de résiliation du contrat pour manquement au règlement intérieur pour lequel aucun remboursement ne sera consenti.

Annulation en cas de force majeure

Les sommes versées d'avance par le client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 6 semaines, sans être tenu à un dédommagement supplémentaire, dans les deux cas suivants :

- En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au camping pendant les dates du séjour réservé

- Dans le cas où le client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les clients.

7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET RESPONSABILITÉ

Le client doit respecter le règlement intérieur du camping. Conformément à l'article 1952 du Code civil, le camping ne peut être tenu responsable des objets de valeur laissés dans les hébergements ou sur les emplacements. Il est conseillé aux clients de souscrire une assurance couvrant leurs biens personnels. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des effets personnels. Le client doit être assuré en responsabilité civile. Le cas échéant, une attestation pourra être demandée.

8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Camping municipal de Vitré est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription, à son suivi, à l'envoi de sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque communication ou en adressant un courriel à accueil@mairie-vitre.fr, en justifiant de votre identité.

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement des données personnelles accueil@mairie-vitre.fr sauf avis contraire de votre part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées. Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

9. DROIT APPLICABLE ET RÉOLUTION DES LITIGES

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée la mairie de Vitré par courriel : camping@mairie-vitre.fr dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

Après avoir saisi notre service client et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel).

Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du TGI de Rennes pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L141-5 du Code de la consommation.

L'acceptation des conditions générales de vente suppose l'acceptation du présent règlement.

CAMPING Municipal de Vitré

Adresse : 2 allée St Etienne 35500 Vitré

Téléphone : 02 99 28 44 73

Email : camping@mairie-vitre.fr

N°SIRET : 213 503 600 00016

Fait à Vitré, le 16 février/2026